



MOTION DU CTPD DU 21-01-2011

Cette motion est destinée à interpeller la parité administrative, ainsi que la Direction Générale, sur l'état du climat social dans notre administration et le stress qui pèse sur les agents. Nous, représentants du personnel, demandons de la soumettre au vote.

Le cumul des suppressions d'emplois depuis plus de 10 ans, et notamment ces dernières années, a considérablement dégradé les conditions de travail des agents et entamé les missions de la DDFIP66. Les services RH avouent tous les ans leurs difficultés à répartir localement les suppressions d'emplois.

Le CTP doit, ce jour, voter la répartition dans le département 66 des suppressions d'emplois décidées par les politiques.

Ces suppressions de postes vont avoir des répercussions sur les conditions de travail : nous considérons que les risques psycho-sociaux atteignent désormais un niveau largement équivalent à celui de France Télécom. Aujourd'hui, nous ne sommes désormais plus les seuls à faire cette analyse. Nous vous conseillons de vous reporter utilement au dernier rapport de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale qui soulève très clairement le problème.

Aussi, nous vous demandons de prendre enfin pleinement conscience des risques psycho-sociaux que le cumul de ces suppressions d'emplois fait courir à tous les agents de la DDFIP66. Les organisations syndicales vous demandent expressément de partager, à travers un vote de soutien, ce constat.

P.S. :

Nous, représentants du personnel, refusons d'endosser la responsabilité de placer les agents du département en situation difficile voire intenable. Nous ne pouvons adopter une répartition quelle qu'elle soit, de ces nouvelles suppressions d'emplois.

Vous, parité administrative, êtes désormais face à vos responsabilités.